

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1679

7 juillet 2015

### SOMMAIRE

Frontiers Capital .....	80560	ISOLA Développement .....	80577
G2B A.G. ....	80559	Itaú Funds .....	80574
Graffit GP S.à r.l. ....	80546	I.T.I.C.-International Technologies Invest- ments Company Holding S.A. - SPF .....	80573
Hang Chow .....	80569	Jagdwaffenschmiede Britten & Jochem Sàrl .....	80584
Hao Investments S.à r.l. ....	80569	Jam Investment S.à r.l. ....	80584
Hospodar S.A. ....	80569	JMW DESIGN s.à r.l. ....	80585
Hospodar S.A. ....	80572	Jopico S.à r.l. ....	80585
Hosur Corporation S.A. ....	80572	Just-eat.lu S.à r.l. ....	80585
Hyperion S.A. ....	80573	Kalidad Invest S.A. ....	80586
Ibelux Sàrl .....	80575	Kalinde S.A. ....	80586
IBS International S.A. ....	80576	Karisma Sàrl .....	80587
IK Investment Partners S.à r.l. ....	80576	Karma International .....	80587
ILP II S.à r.l. ....	80577	KBL EPB Bond Fund .....	80584
Immobilière de Steinfort s.à r.l. ....	80577	KBL EPB Bond Fund .....	80587
Immobilière Jean l'Aveugle S.à r.l. ....	80574	KBL EPB Equity Fund .....	80588
Immo - CF Route d'Esch S.A. ....	80569	KBL EPB Equity Fund .....	80586
Immo - CF Route d'Esch S.A. ....	80574	Knight Lux 3 S.à r.l. ....	80586
Immoreal DE 1 .....	80560	KPMG Pension Scheme, Sepcav .....	80592
Immo Structure s.à r.l. ....	80577	Lol School S.A. ....	80576
Institut Rosenfeld S.à r.l. ....	80574	McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. ....	80578
Inter Mixt, SPF .....	80577	Medias Talents S.A. ....	80576
International Institute of Diamond Grading & Research Holdings .....	80574	Pharos Investments S.à.r.l. ....	80587
Internos S.à r.l. ....	80578	RM Trading Lux S.A. ....	80579
Intex S.A. ....	80578	Shire Luxembourg S.à r.l. ....	80588
Intex S.A. ....	80579	Skans Holding S.à r.l. ....	80570
Intex S.A. ....	80579	Sodrugestvo Group S.A. ....	80585
Investe Participation S.A. ....	80578	Valinvest S.à r.l. ....	80573
Investeurope S.A. ....	80579		
Ipan Investment SCA .....	80580		
Ipan Investment SCA .....	80584		

**Graffit GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 196.591.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April.

Before the undersigned Maître Cosita Delvaux, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IRILEO HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 10, Diomidous Street Alphamega - Akropolis Building, 3<sup>rd</sup> Floor, office 401, 2024 Nicosia, Cyprus registered with the Registrar of Companies under number HE 319284,

duly represented by Ms. Maria Teresa Fulci de Rosée, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Graffit GP S.à r.l.” (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed

resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. In case the Company has several classes of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting.

### 18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote. In case the Company has several classes of managers, resolutions of the board of managers are adopted validly only if such majority contains the affirmative vote by one (1) manager of each class.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

### **Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or, as the case may be, (ii) by the signature of the sole manager or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the managers or the board of managers, but only within the limit of such power. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

**Art. 21. Liability of a Manager.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary

as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 21 shall be contractual rights.

## E. Supervision

### Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### Art. 24. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### Art. 25. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

### G. Liquidation

**Art. 26. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

### H. Governing law

**Art. 27. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

1) IRILEO HOLDINGS LIMITED, paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Total: twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) paid for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) X. Simon Shen, born on November 15, 1964 in China with professional address at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 4800, Houston, TX 77506, United States of America.

b) Thierry Larroque, born on October 14, 1966 in Haguenau (France) with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Kenneth MacRae, born on 30 May 1962 in Richmond, United Kingdom, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The managers shall be appointed for an unlimited period of time.

4. The address of the Company's registered office is set at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant le soussigné Maître Cosita Delvaux, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IRILEO HOLDINGS LIMITED, une «Limited company» constituée et existante sous les lois de Chypre, ayant son siège social à 10, Diomidous Street Alphamega - Akropolis Building, 3<sup>rd</sup> Floor, office 401, 2024 Nicosia, Chypre inscrite auprès du «Registrar of Companies» sous le numéro d'inscription HE 319284,



dûment représentée par Ms. Maria Teresa Fulci de Rosée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Graffit GP S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois,

l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.7. Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de parts sociales doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas

échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'as-

semblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

#### D. Gestion

##### Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

##### Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

##### Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

##### Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

##### 18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement qu'à la condition qu'au moins un gérant de chaque catégorie soit présent ou représenté à ladite réunion.

##### 18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, les décisions du conseil de gérance ne seront prises valablement qu'à la condition que la majorité des votes contienne le vote favorable d'au moins un gérant de chaque catégorie.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou, le cas échéant par (ii) la signature du gérant unique ou par (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par les gérants ou le conseil de gérance mais uniquement dans la limite de ce pouvoir. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

**Art. 21. Responsabilité d'un Gérant.** Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 16 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que

peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

### E. Surveillance de la société

#### Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans le cas où les associés nomment un ou plusieurs auditeurs indépendants (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution des commissaires aux comptes est supprimée.

### F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### Art. 24. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### Art. 25. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que, (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### G. Liquidation

**Art. 26. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### H. Loi applicable

**Art. 27. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

*Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) IRILEO HOLDINGS LIMITED, susnommée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) pour une souscription à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales

Total: douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) payés pour douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
  - a) X. Simon Shen, né le 15 novembre 1966 en Chine, ayant son adresse professionnelle sise au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 4800, Houston, TX 77506, Etats-Unis d'Amérique;
  - b) Thierry Larroque, né le 14 octobre 1966 à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle sise au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - c) Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sise au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
- 4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.T. FULCI DE ROSEE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015070048/765.

(150079598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

**G2B A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.231.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015070073/10.

(150080147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

**Immoreal DE 1, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Frontiers Capital).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.803.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of May.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Frontiers Capital", (the "Company"), with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 170.803, incorporated originally under the name of Frontiers Merchant Banking pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 10<sup>th</sup> day of July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2299 on the 14<sup>th</sup> of September 2012, whose articles have been amended by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 18<sup>th</sup> day of October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2994 on the 11<sup>th</sup> of December 2012, in which the Company adopted its actual name,

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Cristiana SCHMIT, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change the name of the Company into Immoreal DE 1, and the purpose of the Company and subsequently complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

2. Statutory appointments

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*First resolution*

The general meeting decides:

- to change the name of the Company into "Immoreal DE 1"
- to modify the purpose of the Company as detailed in article 3 of the new By-Laws, and
- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Immoreal DE 1" (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.



**Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The object of the Company is also the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money. The Company can also perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.-EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of June of each year at 9:30. a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

### IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Second resolution*

The general meeting decides:

- to accept the resignation of all the actual directors of the Company  
- to confirm as statutory auditor: Compliance & Control, a public limited liability company, having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, registered of the Trade and Register of Companies under the section B number 172.482

- appoint as sole director: Mr Kindy FRITSCH, Director, born at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20<sup>th</sup>, 1983, and having his professional address at 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg

The mandates of the sole director and the statutory auditor will end at the issue of the annual general meeting which will be held in 2020.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Frontiers Capital", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170.803, constituée originellement sous la dénomination de Forntiers Merchant Banking suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2299 du 14 septembre 2012, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2994 du 11 décembre 2012, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en Immoreal DE 1, et modification de l'objet social de la Société, ainsi que refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

2. Nomination statutaires

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide:

- de changer la dénomination de la Société en "Immoreal DE 1";
- de modifier l'objet social comme reproduit dans l'article 3 des nouveaux statuts,
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, afin de leurs donner la teneur suivante:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Immoreal DE 1" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de biens immeubles, meublés ou non meublés, et en général, toutes les opérations immobilières, à l'exception de ceux réservés à un courtier en/agent immobilier, et celles concernant le placement et la gestion de l'argent. La Société peut également effectuer au Luxembourg comme à l'étranger, sous forme que ce soit, toutes les transactions de propriété immobilières industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous forme que ce soit, de toutes entreprises et les entreprises dont l'objet est la performance de toutes les activités sous forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, de façon permanente ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux dispositions applicables.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> Lundi du mois de Juin à 09.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide:

- d'accepter les démissions de tous les administrateurs de la Société;
- de confirmer à la fonction de Commissaire aux Comptes: Compliance & Control, société anonyme ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172.482
- de nommer à la fonction d'administrateur unique: Monsieur Kindy FRITSCH, administrateur, né à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 20 avril 1983, et résidant professionnellement au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Cristiana SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mai 2015. Relation GAC/2015/3990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015070020/489.

(150080039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---



**Hao Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 155.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 mai 2015.

Référence de publication: 2015070077/10.

(150079823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Immo - CF Route d'Esch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 175.554.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMO-CF ROUTE D'ESCH

Société Anonyme

Signatures

*Un Administrateur / Un Administrateur*

Référence de publication: 2015070105/13.

(150079908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Hang Chow, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 4, rue Kreuzerburch.  
R.C.S. Luxembourg B 20.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015070089/10.

(150079382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Hospodar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 74.306.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société HOSPODAR S.A., une société anonyme régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 11 août 2014, constituée le 10 février 1993 suivant acte notarié dressé en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 218 du 13 mai 1993, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.306 (la Société).

Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2528 du 11 octobre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 11 août 2014;

2. Modification subséquente de l'article 2, premier alinéa, des Statuts; et

3. Divers.

II Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et que l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

IV Que l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V Que l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société au 12, rue Jean Engling, L-1466 Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 11 août 2014.

*Deuxième résolution*

Au vu de ce qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 2, premier alinéa, des Statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: P-Y. MAGEROTTE, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 avril 2015. 2LAC/2015/9385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015070097/59.

(150079666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

**Skans Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.628.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the first of the month of April.

Before Us Maître Anja HOLZ, notary, residing in Esch sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

SKAPARSKANS AB, S.à.r.l, having its registered office at 9, Ragnaroksgatan, S- 72355 Vasteras, registered in the Swedish "registre de commerce et des sociétés" under number 556940-5516.

here represented by Mr. Bartosz SZLAPKA, private employee, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

pursuant to a proxy under private seal given on 24<sup>th</sup> January 2015.

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the principal",

The proxy holder of the appearing party, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "SKANS HOLDING S.à.r.l." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 144 628, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted by the undersigned notary, on January 12<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under the number 476 of March 5<sup>th</sup>, 2009.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty five (125) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each per share, each fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal, holder of all the ordinary shares of the Company and, acting in his capacity of sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has registered off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the representatives of the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le 01 avril 2015

Par-devant Nous Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SKAPARSKANS AB (aktiebolag), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, Ragnaroksgatan, S-72355 Vasteras (Suède), inscrite au registre du commerce des sociétés de Suède sous le numéro 556940-5516.

Ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Bartosz SZLAPKA, employé privée, demeurant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «SKANS S.à.r.l.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144 628 a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Me Henri HELLINCKX, en date du 12 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 476 du 05 mars 2009.

Que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est propriétaire de toutes les actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a repris tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Szlapka, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2015 - EAC/2015/7831 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015070413/93.

(150079922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Hospodar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 74.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015070098/14.

(150080233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Hosur Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.302.

Il est porté à la connaissance de tous que John KLEYNHANS, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015070099/12.

(150079762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Valinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.841.

*Résolutions circulaires du conseil de gérance en date du 27 février 2015*

Les soussignés:

- Mr. Gilles ETRILLARD, et
- Mr. Claude CRAUSER,

étant les membres du conseil de gérance du Gérant (le «Conseil de Gérance»), agissant pour son propre compte, décident de prendre à l'unanimité des résolutions écrites suivantes en conformité avec l'article 8 des statuts de la Société:

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2015, le siège social de la Société du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (le «Changement de Siège Social»).

*Deuxième résolution*

Le Conseil de Gérance donne pouvoir à chacun des membres du Conseil de Gérance (ci-après le «Mandataire»), agissant individuellement sous sa seule signature et avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de poser toutes actions et faire toutes choses qui pourraient s'avérer accessoires et/ou nécessaires et/ou utiles et/ou souhaitables de son point de vue en rapport avec et pour les besoins des résolutions précédentes.

Le Conseil de Gérance donne notamment pouvoir à chaque Mandataire ainsi qu'à Mr. Vincent MEHEUST, employé de la société LFPE S.à r.l., agissant individuellement sous sa seule signature et avec pleins pouvoirs de substitution, aux fins de procéder aux formalités de publication au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg relatives au Changement de Siège Social.

Gilles ETRILLARD / Claude CRAUSER  
*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015070490/28.

(150079532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Hyperion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.374.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015070103/9.

(150079352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**I.T.I.C.-International Technologies Investments Company Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015070104/12.

(150079699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Immo - CF Route d'Esch S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 175.554.

*Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 30 avril 2015*

ad. 3.

L'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2015 PriceWaterhouseCoopers.

Leudelange, le 30 avril 2015.

Pit Hentgen

*Président*

Référence de publication: 2015070106/13.

(150080195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Immobilière Jean l'Aveugle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 191.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 mai 2015.

Référence de publication: 2015070107/10.

(150079804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**International Institute of Diamond Grading & Research Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 181.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070112/10.

(150080123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Institut Rosenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 68.501.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015070111/9.

(150079524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Itaú Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.545.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015070113/11.

(150079569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Ibelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 58.060.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le vingt-huit avril

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1) Monsieur Alphonse MOLITOR, commerçant, né le 11 novembre 1943 à Luxembourg, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen;

2) Monsieur Luc ANSEEUW, agent immobilier, né le 25 août 1954 à Torhout (Belgique), demeurant à B-8300 Knokke-Heist, 85, Leopoldlaan;

3) Monsieur Rinaldus MOUTON, administrateur de sociétés, né le 14 avril 1941 à Oedelem (Belgique), demeurant à B-8750 Wingene, 64, Zandbergstraat.

Les comparants sub 2) et 3), non présents, sont ici représentés par Monsieur Alphonse MOLITOR, prénommé, suivant procurations données sous seing privé en date du 27 avril 2015, lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur», par le mandataire comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

**IBELUX SARL**

établie et ayant son siège social à L-2555 Luxembourg, 41, Rue de Strassen,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.060,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C n° 263, page 12.578 du 29 mai 1997,

dont le capital social s'élève à la somme de quatorze mille huit cent soixante-treize virgule soixante-et-un euros (14.873,61 €) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-neuf virgule cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros (49,5787 €) chacune.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constituent en assemblée générale et renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclarent constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, les parties comparantes ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent et décident expressément de dissoudre et liquider la société avec effet à ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. Les parties soussignées connaissent parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. Les parties soussignées, associées de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclarent avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclarent répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. Les parties soussignées donnent décharge expresse au gérant unique, Monsieur Alphonse MOLITOR, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. Les parties soussignées approuvent encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-2555 Luxembourg, 41, Rue de Strassen.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,-€). A l'égard du notaire

instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

*Déclarations générales*

Les parties comparantes déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: A. MOLITOR, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/9713. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070114/69.

(150079882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Medias Talents S.A., Société Anonyme,  
(anc. Lol School S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.384.

---

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2014*

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2014, les actionnaires:

ont décidé de révoquer monsieur ZHANG Wei, né le 18/07/1978 à Zhejiang en Chine, demeurant professionnellement à L-7220 WALFERDANGE, 133 route de Diekirch, de son poste de commissaire aux comptes.

ont mandaté la société Fiduciaire DDL Audit et Conseils SARL, ayant son siège social à L -1924 Luxembourg, 2 rue Emile Lavandier, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B.094055, au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Ont décidé de révoquer Monsieur Axel MULLER, né le 28/01/1981 à Strasbourg, demeurant L-3620 Kayl, 42C rue Notre Dame de son poste d'administrateur-délégué.

Ont décidé de mandater Monsieur Thierry MULLER, né le 18/05/1961 à Strasbourg, demeurant L-3620 Kayl, 42C rue Notre Dame au poste d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015070241/19.

(150079917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**IBS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.710.

---

Les comptes annuels au 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015070115/11.

(150079795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015070117/11.

(150079388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**ILP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 122.717.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070118/10.

(150080210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Immo Structure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts.

R.C.S. Luxembourg B 162.362.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015070120/10.

(150079842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**ISOLA Développement, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 150.680.

---

LexField - Avocats à la Cour, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, précédent domiciliataire de la société ISOLA Développement (anciennement KBK DEVELOPMENT), ayant son siège social au 28, rue de Capellen, L-8279 Holzem, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.150.680, met fin à la convention de domiciliation avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 mai 2015.

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2015070136/12.

(150079315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Immobilière de Steinfort s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 128.888.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 08/05/2015.

Référence de publication: 2015070121/10.

(150079273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Inter Mixt, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 176.343.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 09 mai 2015.

Référence de publication: 2015070125/10.

(150079818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.027.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société en date du 9 avril 2015 que:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabrielle Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88.074, a été réélu en tant que «Réviseur d'Entreprises agréée» de la société pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de l'Associé Unique qui se tiendra en 2016 soit pour l'audit des comptes annuels allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015070126/16.

(150080079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: USD 6.543.138,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.554.

## EXTRAIT

En date du 27 avril 2015, les associés de la Société ont décidé:

(i) De prendre connaissance de la démission de Mr. G. Ruffner PAGE Jr. de son poste de gérant de la Société avec effet au 27 avril 2015; et

(ii) D'approuver la nomination de Mr. Kirk PETTY, né le 29 juin 1977 à St. Louis, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 27 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015070217/18.

(150079345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Investe Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015070131/9.

(150079990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Intex S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015070127/10.

(150079745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Intex S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015070128/10.

(150079747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Intex S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015070129/10.

(150079752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**RM Trading Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.485.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 avril 2015*

1. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration avec effet au 30 avril 2015.

2. Monsieur Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration avec effet au 30 avril 2015.

3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur du conseil d'administration avec effet au 30 avril 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. Monsieur Richard BREKELMANS, administrateur de sociétés, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 29 février 1960, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur du conseil d'administration avec effet au 30 avril 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez noter que le siège social de la société se situe désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 Mai 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour RM TRADING LUX S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015070367/24.

(150079627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Investeurope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 135.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015070132/10.

(150079605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**IPan Investment SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.597.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of IPAN INVESTMENT SCA (hereinafter the “Company”), a société en commandite par actions having its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190597, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 25, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 5 November 2014, under number 3258. The articles of association of the Company have been amended for the last time on October 7, 2014, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, prenamed, published in the Mémorial on November 21, 2014, under number 3393.

The meeting opened at 6.15 pm with Mr. Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, in the chair.

The chairman designated Ms. Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, as secretary.

The meeting elects Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and thus waive any convening formalities.

III. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda:

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million thirty-two thousand euro (EUR 1,032,000) up to one million five hundred seventeen thousand six hundred euro (EUR 1,517,600) through the issue of four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A1 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A2 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A3 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A4 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A5 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A6 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A7 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A8 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A9 shares and four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A10 shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

2. Amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders decides to increase the Company’s share capital by an amount of four hundred eighty-five thousand six hundred euro (EUR 485,600) so as to raise it from its current amount of one million thirty-two thousand euro (EUR 1,032,000) up to one million five hundred seventeen thousand six hundred euro (EUR 1,517,600) through the issue of four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A1 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A2 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A3 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A4 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A5 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A6 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A7 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A8 shares, four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A9 shares and four million eight hundred fifty-six thousand (4,856,000) class A10 shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The forty-eight million five hundred sixty thousand shares (48,560,000) issued shares have been subscribed as follows:

- Seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A1 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A2 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A3 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A4 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A5 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A6 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A7 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A8 shares, seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A9 shares and seven hundred eighty thousand three hundred fifty (780,350) class A10 shares, have been subscribed by Mr. Mason SLAINE, for a price of seventy-eight thousand thirty-five euro (EUR 78,035); and

- Four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A1 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A2 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A3 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A4 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A5 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A6 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A7 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A8 shares, four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A9 shares and four million seventy-five thousand six hundred fifty (4,075,650) class A10 shares, have been subscribed by WP Equity XI S.à r.l., for the price of four hundred seven thousand five hundred sixty-five euro (EUR 407,565).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of four hundred eighty-five thousand six hundred euro (EUR 485,600) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution by Mr. Mason SLAINE in the amount of seventy-eight thousand thirty-five euro (EUR 78,035) and the total contribution by WP Equity XI S.à r.l. in the amount four hundred seven thousand five hundred sixty-five euro (EUR 407,565) are entirely allocated to the share capital.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“The Company’s share capital is set at one million five hundred seventeen thousand six hundred euro (EUR 1,517,600), represented by (i) three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); (ii) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A1 shares (the “Class A1 Shares”); (iii) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A2 shares (the “Class A2 Shares”); (iv) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A3 shares (the “Class A3 Shares”); (v) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A4 shares (the “Class A4 Shares”); (vi) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A5 shares (the “Class A5 Shares”); (vii) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A6 shares (the “Class A6 Shares”); (viii) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A7 shares (the “Class A7 Shares”); (ix) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A8 shares (the “Class A8 Shares”); (x) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A9 shares (the “Class A9 Shares”); (xi) fourteen million eight hundred sixty-six thousand (14,866,000) redeemable class A10 shares (the “Class A10 Shares”), each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the Class A1 Shares to Class A10 Shares being referred to as “Class A Ordinary Shares” and the holders thereof the “Limited Partners”); and (xii) one (1) unlimited share (the “Unlimited Share” and the holder thereof the “General Partner”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01). The Unlimited Share is held by the General Partner (actionnaire commandité). The Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the “shares”.”

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IPAN INVESTMENT SCA (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190597, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 3258, le 5 novembre 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, prénommé, en date du 7 octobre 2014, publié au Mémorial, numéro 3393, le 21 novembre 2014.

L'assemblée s'est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Monsieur Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho.

Le président a désigné Madame Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Maria GROSBUSCH, Juriste, comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; que cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée et ont ainsi renoncé à toute formalité de convocation.

III. Que l'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel d'un million trente-deux mille euros (EUR 1.032.000) à un million cinq cent dix-sept mille six cents euros (EUR 1.517.600) par l'émission de quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A1, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A2, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A3, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A4, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A5, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A6, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A7, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A8, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A9 et quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A10, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cents euros (EUR 485.600) pour le porter de son montant actuel d'un million trente-deux mille euros (EUR 1.032.000) à un million cinq cent dix-sept mille six cents euros (EUR 1.517.600) par l'émission de quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A1, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A2, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A3, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A4, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A5, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A6, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A7, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A8, quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A9 et quatre millions huit cent cinquante-six mille (4.856.000) actions de classe A10, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les quarante-huit millions cinq cent soixante mille (48.560.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- Sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A1, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A2, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A3, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A4, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A5, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A6, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A7, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A8, sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A9 et sept cent quatre-vingt mille trois cent cinquante (780.350) actions de classe A10, ont été souscrites par Monsieur Mason SLAINE, pour un prix de soixante-dix-huit mille trente-cinq euros (EUR 78.035); et

- Quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A1, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A2, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A3, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A4, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A5, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A6, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A7, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A8, quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A9 et quatre millions soixante-quinze mille six cent cinquante (4.075.650) actions de classe A10, ont été souscrites par WP Equity XI S.à r.l., pour un prix de quatre cent sept mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 407.565).

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cents euros (EUR 485.600) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global de Monsieur Mason SLAINE d'un montant de soixante-dix-huit mille trente-cinq euros (EUR 78.035) et l'apport global de WP Equity XI S.à r.l. d'un montant de quatre cent sept mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 407.565) est entièrement affecté au capital social.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent dix-sept mille six cents euros (EUR 1.517.600), représenté par (i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»); (ii) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A1 (les «Actions de Classe A1»); (iii) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A2 (les «Actions de Classe A2»); (iv) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A3 (les «Actions de Classe A3»); (v) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A4 (les «Actions de Classe A4»); (vi) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A5 (les «Actions de Classe A5»); (vii) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A6 (les «Actions de Classe A6»); (viii) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A7 (les «Actions de Classe A7»); (ix) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A8 (les «Actions de Classe A8»); (x) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A9 (les «Actions de Classe A9»); (xi) quatorze millions huit cent soixante-six mille (14.866.000) actions rachetables de classe A10 (les «Actions de Classe A10»), ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) (les Actions de Classe A1 à Classe A10 sont désignées ci-après les «Actions Ordinaires de Classe A» et leurs titulaires les «Actionnaires Commanditaires»); et (xii) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité» et son titulaire l'«Actionnaire Commandité») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01). L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité. Les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires de Classe A et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions»»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Frais et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux parties comparantes connues du notaire par nom, prénom et résidence, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. A. AGUERRE ENRIQUEZ, A. RYMALOVA, M. GROSBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 avril 2015. 2LAC/2015/9148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015070133/230.

(150079510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Ipan Investment SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015070134/14.

(150079635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**KBL EPB Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.250.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 8 mai 2015*

Messieurs Rafik FISCHER, Serge D'ORAZIO et Bernard JACQUEMIN, résidant tous trois professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme administrateurs pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

DELOITTE AUDIT, est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour KBL EPB BOND FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015070148/16.

(150079614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Jagdweffenschmiede Britten & Jochem Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 7, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 175.640.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070137/10.

(150080114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Jam Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 194.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 mai 2015.

Référence de publication: 2015070138/10.

(150079799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---



**Just-eat.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: DKK 95.001,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 mai 2015.

Référence de publication: 2015070139/10.

(150079563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

**Sodrugestvo Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 Avril 2015:*

M. Stéphane Frappat a été libéré de son poste de CEO de la de la Société avec effet au 10 avril 2015.

M. Aleksandr Lutsenko, né le 04 avril 1962 à Leipzig, en Allemagne, avec adresse professionnelle à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg a été nommé CEO de la Société avec effet au 10 avril 2015. Seule signature pour les questions de gestion quotidienne, à savoir:

- représenter la Société pour toutes questions auprès des tiers et des autorités de tout pays, y compris la signature des lettres d'informations, avis et la correspondance.
- participer à toute négociation pour le compte de la Société.
- engager tout auditeur, conseiller juridique, financier, technique et autres en vue de soutenir la Société dans tous les projets, les transactions et les documents de paiement relatifs.
- exécuter tous les accords non engageants, ainsi que de non-divulgarion des accords avec de tierces parties.
- embaucher et licencier des employés, adopter des règles internes relatives à l'emploi, les directions obligatoires et les ordres au personnel de la Société.

L'adresse professionnelle de M. Aleksandr Lutsenko est 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg.

Luxembourg, le 06 mai 2015.

Dmitry Stepanov

*Mandataire*

Référence de publication: 2015070391/24.

(150079919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

**JMW DESIGN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 3, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 83.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015070140/10.

(150079857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

**Jopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.562.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2015.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Michael Watrin / G. Welvaert  
*Gérant B*

Référence de publication: 2015070141/14.  
(150079391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Knight Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 158.998.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Sociedad Chilena de Litio Ltda., a changé son nom en  
Rockwood Litio Limitada  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2015070142/14.  
(150079280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 149.251.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 8 mai 2015*

Messieurs Rafik FISCHER, Serge D'ORAZIO et Bernard JACQUEMIN, résidant tous trois professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme administrateurs pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

DELOITTE AUDIT, est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme  
*Pour KBL EPB EQUITY FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015070151/16.  
(150079613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Kalidad Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 184.870.

—  
J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de classe A de votre société, avec effet au 13 février 2015.

Luxembourg, le 13 février 2015. Mr Patrick MOINET.  
Référence de publication: 2015070143/10.

(150079523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Kalinde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 91.517.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 mai 2015 qu'il est mis fin au mandat de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2015070144/13.

(150080069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Karisma Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8508 Redange, 23, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.952.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/05/2015.

Référence de publication: 2015070145/10.

(150079274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Pharos Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.717.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 5 mai 2015 que:

- Monsieur Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Mme. Emanuela Brero,

Mme. Stella Le Cras et,

M. Stefan Moosmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2015.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2015070316/21.

(150079694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Karma International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.618.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015070146/10.

(150079421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**KBL EPB Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.250.

---

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBL EPB BOND FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015070149/11.

(150079615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.251.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBL EPB EQUITY FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015070150/11.

(150079611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 221.912.589,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.123, incorporated by deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 September 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2581 of 22 October 2008 (the "Company"), and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 7 October 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 3788 of 9 December 2014.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, duly represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 190,527,305 (one hundred ninety million five hundred twenty-seven thousand three hundred five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 31,385,284 (thirty-one million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-four United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 190,527,305 (one hundred ninety million five hundred twenty-seven thousand three hundred five United States Dollars) to USD 221,912,589 (two hundred twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred eighty-nine United States Dollars) by the issue of 31,385,284 (thirty-one million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 125,541,136.53 (one hundred twenty-five million five hundred forty-one thousand one hundred thirty-six United States Dollars and fifty-three cents), out of which an amount of USD 3,138,528.40 (three million one hundred

thirty-eight thousand five hundred twenty-eight United States Dollars and forty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2 and 3 above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 31,385,284 (thirty-one million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-four United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 190,527,305 (one hundred ninety million five hundred twenty-seven thousand three hundred five United States Dollars) to USD 221,912,589 (two hundred twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred eighty-nine United States Dollars) by the issue of 31,385,284 (thirty-one million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (the "New Shares"), subject to payment of a share premium amounting to USD 125,541,136.53 (one hundred twenty-five million five hundred forty-one thousand one hundred thirty-six United States Dollars and fifty-three cents) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 3,138,528.40 (three million one hundred thirty-eight thousand five hundred twenty-eight United States Dollars and forty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim held against the Company of an amount of USD 156,926,420.53 (one hundred fifty-six million nine hundred twenty-six thousand four hundred twenty United States Dollars and fifty-three cents) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of USD 31,385,284 (thirty-one million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-four United States Dollars). The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 156,926,420.53 (one hundred fifty-six million nine hundred twenty-six thousand four hundred twenty United States Dollars and fifty-three cents United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 April 2015, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 31,385,284 (thirty-one million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-four United States Dollars), to the share capital; and

- USD 125,541,136.53 (one hundred twenty-five million five hundred forty-one thousand one hundred thirty-six United States Dollars and fifty-three cents) to the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 3,138,528.40 (three million one hundred thirty-eight thousand five hundred twenty-eight United States Dollars and forty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, holder of all the 221,912,589 (two hundred twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred eighty-nine) shares of the Company.

The notary acts that all the shares of the Company representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8 shall remain unchanged) to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 221,912,589 (two hundred twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred eighty-nine United States Dollars), represented by 221,912,589 (two hundred twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred eighty-nine) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand five hundred Euros (7,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril.

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Shire Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.123, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire soussigné, résidant à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2581 du 22 octobre 2008 (la «Société»), et dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire soussigné le 7 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3788 du 9 décembre 2014.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, dûment représentée par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 190.527.305 (cent quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-sept mille trois cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 31.385.284 USD (trente et un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 190.527.305 USD (cent quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-sept mille trois cent cinq dollars américains) à 221.912.589 USD (deux cent vingt et un millions neuf cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains) par l'émission de 31.385.284 (trente et un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 125.541.136,53 USD (cent vingt-cinq millions cinq cent quarante et un mille cent trente-six dollars américains et cinquante-trois cents) dont un montant de 3.138.528,40 USD (trois millions cent trente-huit mille cinq cent vingt-huit dollars américains et quarante cents) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2 et 3 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 31.385.284 USD (trente et un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 190.527.305 USD (cent quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-sept mille trois cent cinq dollars américains) à 221.912.589 USD (deux cent vingt et un millions neuf cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains) par l'émission de 31.385.284 (trente et un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 125.541.136,53 USD (cent vingt-cinq millions cinq cent quarante et un mille cent trente-six dollars américains et cinquante-trois cents) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 3.138.528,40 USD (trois millions cent trente-huit mille cinq cent vingt-huit dollars américains et quarante cents) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique d'une créance détenue contre la Société d'un montant total de 156.926.420,53 USD (cent cinquante-six millions neuf cent vingt-six mille quatre cent vingt dollars américains et cinquante-trois cents) (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mr. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur globale de 31.385.284 USD (trente et un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains). L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 156.926.420,53 USD (cent cinquante-six millions neuf cent vingt-six mille quatre cent vingt dollars américains et cinquante-trois cents).

Pareille évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 20 avril 2015, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 31.385.284 USD (trente et un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains) au capital social; et

- 125.541.136,53 USD (cent vingt-cinq millions cinq cent quarante et un mille cent trente-six dollars américains et cinquante-trois cents) au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 3.138.528,40 USD (trois millions cent trente-huit mille cinq cent vingt-huit dollars américains et quarante cents) sera alloué à la réserve légale de la Société.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, la Société est désormais détenue comme suit:

- Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, détenteur de toutes les 221.912.589 (deux cent vingt et un millions neuf cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de toutes les résolutions ci-dessous.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8 restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 221.912.589 USD (deux cent vingt et un millions neuf cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains), représenté par 221.912.589 (deux cent vingt et un millions neuf cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille cinq cents Euros (7.500.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13515. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070384/238.

(150080157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---

**KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

*Extrait des décisions circulaires du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2015*

Madame Chrystelle VEECKMANS, réviseur d'entreprises, née le 26 juillet 1971 en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 mai 2015.

*Pour KPMG Pension Scheme, SEPCAV*

Carlo Jentgen

*Secrétaire au Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015070159/14.

(150079190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2015.

---